Image not found or type unknown

Commodat sur une maison

Par **G/D**, le **20/06/2022** à **11:44**

Bonjour,

Mon épouse et moi même avons acheté une maison il y a 5 ans et avons mis un commodat à vie pour mon frère et ma belle soeur.

Nous savons que nous ne pouvons pas demander leur départ de cette maison mais pouvons nous la vendre comme un viager occupé sur 2 têtes ?

De cette façon, ils resteront dans cette maison jusqu'à la fin de leurs jours et le ou les acheteurs paieraient un bouquet et en auraient la jouissance au départ volontaire des occupants ou à leurs décès ?

Merci pour votre réponse.

Bien cordialement.

G/D

Par **Visiteur**, le **20/06/2022** à **12:01**

Bonjour,

Vous êtes propriétaire de cette maison, rien ne vous empêche de la vendre, de même que si elle était louée avec un bail "classique".

A savoir, ce commodat diminue la valeur du bien en fonction de l'âge des occupants.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés